



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMISSION DES  
AFFAIRES EUROPÉENNES

*La Présidente*

2016/025

Paris, le 17 février 2016

Monsieur le Président, Madame la Présidente,

La commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale organise mercredi 18 mai prochain une réunion interparlementaire réunissant des représentants des parlements nationaux et du Parlement européen sur, d'une part, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), et d'autre part, le détachement des travailleurs.

À travers ces deux sujets particuliers, il s'agit de promouvoir la prise en compte des droits sociaux dans le contexte de l'activité des entreprises européennes, et leur responsabilité dans ce domaine, tant au sein de l'Union que dans les pays tiers.

L'Assemblée nationale s'est exprimée par des résolutions sur chacun de ces deux sujets, plaidant pour une mise en œuvre concrète de la dimension sociale du projet européen, cohérente avec les priorités politiques annoncées notamment par le président Jean-Claude Juncker.

En effet, les approches nationales de la RSE, autant que celles basées sur le seul volontariat des entreprises, pour utiles qu'elles soient, ne sont pas à la hauteur de l'enjeu que constitue la mondialisation des chaînes d'approvisionnement, tant sur le plan des droits humains, du développement économique et social, et de la protection de l'environnement. Dans sa résolution du 25 juin 2015, adoptée à l'initiative de la commission des Affaires européennes, l'Assemblée nationale a ainsi estimé nécessaire que la RSE soit renforcée dans le droit européen, en incluant des obligations en matière de devoir de vigilance des entreprises vis-à-vis de leurs relations d'affaires, leurs filiales, leurs sous-traitants et leurs fournisseurs, comme le proposent les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies. Toutefois, le contenu de ces obligations devra être précisé, de même que leur champ d'application ou encore les sanctions applicables en cas de non-respect. Cette réunion interparlementaire sera l'occasion de mettre en commun nos idées et de rapprocher les points de vue dans la perspective du projet de « carton vert » que j'ai présenté sur ce sujet.

.../...

Aux président-es des commissions concernées  
des parlements nationaux

Fortement impliquée sur la question de la lutte contre la fraude au détachement des travailleurs, la commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale a par ailleurs été à l'origine de divers travaux sur ce sujet (rapports d'information, débat en séance publique, proposition de loi) visant non seulement à influencer la révision de la directive de 1996 sur le détachement des travailleurs mais aussi à inscrire dans le droit positif national des dispositions visant à un meilleur contrôle des fraudes au détachement. Il apparaît aujourd'hui, alors que la Commission envisage de réviser à nouveau la directive sur le détachement des travailleurs, que nous devons rester vigilants pour nous assurer que cette nouvelle révision ne se concrétise pas par un retour en arrière tant du point de vue de la concurrence salariale légale ou illégale entre les Etats – rappelons que le président Juncker a appelé de ses vœux la mise en œuvre du principe « à travail égal, salaire égal » – que de celui des travailleurs, à qui l'on doit des conditions de travail dignes. La réunion parlementaire sera sur ce point l'occasion de faire progresser la discussion sur ce sujet majeur pour le développement de la dimension sociale de l'Union et l'avenir de la construction européenne.

J'ai le plaisir de vous inviter à cette rencontre du 18 mai, qui se tiendra de 9 h 30 à 17 heures. Deux parlementaires par chambre, représentant les différentes commissions concernées, ainsi que deux fonctionnaires sont conviés.

La matinée (9h30-12h30) sera consacrée à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et, après un déjeuner-buffet, l'après-midi (14h-17h) au détachement des travailleurs. La rencontre se tiendra à l'Assemblée nationale (salle Lamartine, 101 rue de l'Université, 75007 Paris).

Les réunions se dérouleront en français et en anglais (des installations techniques de traduction simultanée seront disponibles pour quatre autres langues, en fonction des demandes qui seront présentées ; la rémunération des interprètes devra être assurée par le parlement qui en aura fait la demande).

Je vous remercie par avance de bien vouloir confirmer votre présence, ou celle de votre représentant, avant le 5 avril 2016 auprès du secrétariat de la Commission des affaires européenne, par mail à l'adresse suivante : [secretariat-commission-ue@assemblee-nationale.fr](mailto:secretariat-commission-ue@assemblee-nationale.fr)

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Madame la Présidente, à l'assurance de ma haute considération.

*Très cordialement*



Danielle AUROI